

Organisation des temps de service des enseignants 2013-2014

27 heures hebdomadaires

24 heures devant élèves

3 heures de service

108 heures annualisées

60 heures

Conseils de maîtres
24 heures

Conseil d'école
6 heures

Animation & formation
18 heures

36 heures consacrées aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

24 heures consacrées à :

- Projet d'école (scolarisation des moins de trois ans, dispositif « plus de maîtres que de classes », amélioration de la fluidité des parcours entre les cycles)
- Organisation des APC

- Conseils des maîtres
8 heures
- Conseils des maîtres de cycles
8 heures
- Relation aux familles
- Elaboration et suivi PPRE/PPS
- Continuité pédagogique liaison inter degré et liaison école/collège
8 heures

- Formation continue hybride : les enseignants devront s'inscrire sur une plateforme et choisir un module parmi les 4 modules retenus par la circonscription. Le temps de présentiel et de distanciel sera défini par le module.

9 heures

- Conférence pédagogique

3 heures

- Animations Pédagogiques :

- thématiques de circonscription
- départementales
- autres à contractualiser avec l'IEN (école, musée, CDDP...)

6 heures

- pour un enseignant à 50% : 18h d'APC + 12h d'organisation APC + 13h Conseils des maîtres + 3h de conférence + 6h d'animation projets d'école ou animation pédagogique + 2h de Conseils d'école = 54 heures
- Pour un enseignant à 75% : 27h d'APC + 18h d'organisation APC + 20h de Conseils de maîtres + 3h de conférence + 9h de formation + 4h de Conseils d'école = 81 heures